

Directive Swiss Sport Integrity (anti-dopage)

01. DÉCLARATION DE SOUMISSION

Les clubs de Sky Swiss League sont tenus de veiller à ce que chaque joueur signe la déclaration de soumission avant le début de la saison. Les documents nécessaires à cet effet sont remis aux clubs dans les temps, avant le début de la saison, par le département NL Operations. Les clubs doivent renvoyer les documents dûment signés à NL Operations avant le début de la saison.

Si un nouveau joueur rejoint le club en cours de saison, le club concerné est tenu de produire dans les plus brefs délais la déclaration de soumission signée. Le document dûment signé doit être envoyé à NL Operations.

02. PROCÉDURE EN CAS DE DOPAGE

La procédure en cas de dopage éventuel est décrite sur le site web www.sportintegrity.ch dans la rubrique « Droit ».

03. BANQUE DE DONNÉES SUR LES MÉDICAMENTS

Une banque de données sur les médicaments figure sur le site web www.sportintegrity.ch dans la rubrique « Médecine ». A l'aide de cette page, il convient de contrôler chaque médicament disponible en pharmacie dans toute la Suisse et de vérifier si le médicament en question est réglementaire ou non.